

# Les Fonds Etincelles et Petites Etincelles

Les Fonds Etincelles et Petites Etincelles ont été créés en 2018 par la Fondation Portray **pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap qui n'ont pas les moyens de financer leur qualité de vie**. Ces fonds sont exclusivement financés par des donateurs et des mécènes.

- Les Fonds Etincelles et Petites Etincelles s'adressent à toute personne en situation de handicap mental (déficience intellectuelle, autisme, cérébro-lésion, polyhandicap), résidant en Belgique, qui n'a pas les moyens de financer sa qualité de vie.
- Le Fonds Etincelles s'adresse aux adultes.
- Le Fonds Petites Etincelles s'adresse aux enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans.

## QUE SOUTIENNENT LES FONDS ETINCELLES ET PETITES ETINCELLES ?

- Les Fonds Etincelles et Petites Etincelles soutiennent une activité, un équipement, un aménagement qui aura un impact positif et durable sur la qualité de vie de la personne bénéficiaire.
- Ce soutien est strictement individuel et personnel. Il ne s'agit donc pas de financer un équipement ou un aménagement pour une collectivité.
- Le soutien est plafonné à 1000€ par bénéficiaire. Un bénéficiaire qui a été soutenu par le Fonds Etincelles ou Petites Etincelles peut introduire une nouvelle demande minimum 3 ans après l'attribution du précédent soutien.

## COMMENT SONT SELECTIONNES LES PROJETS QUI SERONT SOUTENUS ?

- Les demandes de soutien peuvent être introduites via le formulaire publié sur le site de la Fondation Portray lors de l'appel à projets. Une déclaration sur l'honneur relative à la capacité financière de la personne demandeuse doit être jointe à cette demande. La personne demandeuse peut être accompagnée dans sa démarche par un proche, par son administrateur de biens ou tout service spécialisé qui le représente.
- Le comité Etincelles, composé de donateurs et d'un représentant de la Fondation Portray, se réunit deux fois par an (en avril et en octobre) pour sélectionner les projets qui seront soutenus.

*La Fondation Portray a été créée en 2005 par Inclusion asbl dans le cadre de ses services après-parents. Notre mission est d'apporter un soutien juridique et financier au service de la qualité de vie des personnes en situation de handicap intellectuel, principalement après le décès des parents. Nos 4 principales activités sont : les conseils et informations pour personnes en situation de handicap et leurs proches, la gestion de Fonds Nominatifs et de fonds de solidarité, la création d'habitats inclusifs et solidaires.*

Informations et contact : Pascale GONDA – Responsable Fonds de solidarité et financements - [etincelles@fondation-portray.be](mailto:etincelles@fondation-portray.be) - 02.534.00.38 – [www.fondation-portray.be/etincelles](http://www.fondation-portray.be/etincelles)

Dernière modification: 01/2024